

Genève, le 17 janvier 2014

Aux représentant-e-s des médias

Conférence de presse de la Cour des comptes

Transports publics genevois (TPG)
Application du statut du personnel aux membres
du collège de direction

À l'occasion de la parution d'un nouveau rapport d'audit, les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

jeudi 23 janvier à 10h00
à la salle des Fiefs
2, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève.

Les Transports publics genevois (TPG) sont une entité autonome de droit public qui offre ses services dans le cadre des objectifs fixés dans un contrat de prestations par l'État. Sous l'égide du Conseil d'administration, les TPG sont dirigés par un directeur général, entouré de sept directeurs de domaines, chacun responsable d'un groupe d'activités. Le directeur général et les directeurs forment le Collège de direction (ou Direction générale dans certains documents).

Le Conseil d'État a sollicité le 16 octobre 2013 la Cour des comptes pour qu'elle se saisisse du dossier relatif à l'application du Statut du personnel aux membres de la direction des Transports publics genevois.

Dès lors qu'il appartient à la Cour de s'assurer notamment de la légalité des activités et des opérations, de la régularité des comptes, ainsi que du bon emploi des crédits, fonds et valeurs mis à disposition d'entités publiques et d'entités privées subventionnées, la Cour est compétente (art.1^{er} al. 2 LICC).

Ainsi, par lettre du 30 octobre 2013 adressée à la présidente du Conseil d'administration des TPG, la Cour a fait part de sa décision de procéder à un audit relatif à l'application du Statut du personnel aux membres du Collège de direction des TPG.

La Cour a exclu de son audit les processus relatifs aux ressources humaines (RH), de même que tout examen des applications informatiques en relation avec la gestion des ressources humaines et la gestion des horaires.

Espérant vous voir nombreux à cette occasion, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

François PAYCHÈRE
Président

Pour toute information complémentaire, prière de contacter
Monsieur François PAYCHÈRE, président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 90, courriel : francois.paychere@cdc.ge.ch